



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 04 novembre 2023

RESTRICTION HISTORIQUE DE L'USAGE DE L'EAU DANS LES PYRENEES-ORIENTALES : LE MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE ANNONCE LE RENFORCEMENT DU SOUTIEN AUX AGRICULTEURS

Face à une situation exceptionnelle qui a conduit à des mesures de restriction de l'usage de l'eau à des fins professionnelles dans le département des Pyrénées-Orientales en 2023, Marc FESNEAU, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire annonce la mobilisation de la réserve de crise agricole européenne à hauteur de 6 millions d'euros.

Ce dispositif simplifié aura pour objectif d'indemniser les conséquences des restrictions d'irrigation, les pertes causées directement par la sécheresse étant quant à elles déjà couvertes le cas échéant par le nouveau système assurantiel entré en vigueur en 2023. Ce dispositif exceptionnel n'interviendra donc que sur les cultures qui sont majoritairement irriguées dans le département dont certaines productions sont arboricoles et maraîchères.

Celui-ci consistera en une aide à l'hectare d'un montant de 1 000 €/ha pour les abricots, pêches et nectarines, 800 €/ha pour les pommes et poires, 200 €/ha pour les amandes, 800 €/ha pour les artichauts, céleris branches et courgettes et 480 €/ha pour les melons, pastèques et courges.

Les producteurs pourront déposer une demande d'aide dès le 2 novembre auprès de FranceAgriMer. Les paiements interviendront avant le 31 janvier 2024.

Cette aide vient compléter les mesures déjà mises en place au printemps pour accompagner les agriculteurs des Pyrénées-Orientales, notamment l'enveloppe exceptionnelle de prise en charge de cotisations sociales (PEC) à hauteur de 2 millions d'euros.

La vigne étant une culture peu irriguée, celle-ci ne sera pas éligible à ce dispositif mais le Gouvernement sera aux côtés des viticulteurs qui font face à une situation exceptionnelle, comme il l'a toujours été, avec une réflexion sur des outils de soutien conjoncturels adaptés en complément des dispositifs déjà déployés (distillation, prêt bonifiés, allègements de charges...). Au niveau structurel, compte-tenu de la multiplicité des difficultés que traverse cette filière, la réflexion devra porter en synergie sur des outils d'intervention articulés avec la stratégie prospective en cours d'élaboration par la filière à même de permettre aux viticulteurs de redresser la situation sur le long terme.

Marc Fesneau, Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a déclaré : « Cette aide exceptionnelle, qui prendra en charge les conséquences des restrictions d'irrigation, en complément, le cas échéant, de l'indemnité de solidarité nationale pour les pertes liées à la sécheresse, doit permettre à nos agriculteurs de faire face à court terme à une situation difficile. Mais il faut également penser notre agriculture dans le moyen terme se projeter pour qu'ils soient mieux protégés car l'objectif est bien de conserver une agriculture résiliente face aux aléas générés par le dérèglement climatique. »

Contacts presse

Service de presse de Marc FESNEAU

Tél : 01 49 55 59 74

cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère

Tél : 01 49 55 60 11

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté Alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv